

Le 20 décembre 2006

Madame Danielle Turcotte  
Directrice et secrétaire  
Commission de toponymie du Québec  
750, boulevard Charest Est, rez-de-chaussée  
Québec (Québec)  
G1K 9M1

**Objet : changement de nom de l'avenue du Parc et de la rue de Bleury**

**1.6 Politique de désignation toponymique commémorative**

**1.6.2 Normes et critères de choix**

**Choix non controversé**

*Le choix du lieu et du nom devant faire l'objet de commémoration (personne, organisme, collectivité, événement ou œuvre) ne doit pas être de nature à susciter la controverse.*

*Source : Politiques de la Commission de toponymie, site Internet*

Madame,

Fondée en 1965, la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (FSHQ) compte près de 40 000 membres faisant partie de 186 sociétés d'histoire actives à l'échelle du Québec. Depuis 1999, le Comité du patrimoine de la FSHQ a adopté une démarche visant à mieux identifier et protéger le patrimoine local et régional québécois qui est significatif et s'avère essentiel à la compréhension de notre évolution collective. La mission principale du comité consiste à répondre d'une façon informée aux nombreuses demandes d'appui et préoccupations que ses membres et divers groupes reconnus en patrimoine lui acheminent. Le comité se penche également sur les grands dossiers patrimoniaux d'actualité et émet des opinions lorsqu'il juge que ceux-ci sont de portée régionale et nationale.

Nous avons suivi de près le dossier du changement toponymique de **l'avenue du Parc et de la rue de Bleury à Montréal**, un changement qui, on l'a constaté aisément, a suscité, suscite et continuera de susciter la controverse dans la société montréalaise et à travers le Québec, puisque le débat s'est retrouvé dans les médias nationaux.

Nous déplorons vivement que les dirigeants politiques et les autres intervenants dans ce débat ne se soient pas attardés davantage aux raisons historiques qui ont amené l'attribution des toponymes du Parc et de Bleury à l'origine, deux toponymes très étroitement reliés à l'histoire de Montréal et à son développement historique et topographique ou paysager (le parc du mont Royal ayant été conçu par le même architecte paysager que le *Central Park* de New York auquel mène la non moins célèbre *Park Avenue*), mais deux toponymes qui ont aussi marqué depuis l'histoire et la littérature montréalaises et québécoises.

Nous avons d'ailleurs souligné cet aspect primordial de la question dans une lettre que nous avons envoyée au maire de Montréal et dont nous avons transmis copie à la Commission de toponymie du Québec.

Comme nous l'avons indiqué déjà, nous croyons nous aussi, comme organisme qui place l'enseignement et la diffusion de l'histoire au sommet de ses priorités, que le nom d'un premier ministre qui a autant fait pour le Québec et qui a tant marqué le paysage politique québécois que Robert Bourassa mérite d'être rappelé aux générations futures dans notre toponymie et autrement. Toutefois, nous estimons aussi que l'adoption de nouveaux toponymes ne doit pas se faire au détriment de toponymes plus anciens et souvent méconnus en raison d'une connaissance déficiente de notre histoire.

Aussi suggérons-nous fortement à la Commission de toponymie du Québec de porter un regard critique sur la proposition de la Ville de Montréal concernant le remplacement des toponymes de Bleury et du Parc par Robert-Bourassa, récemment autorisé par la Ville de Montréal, en dépit d'un mouvement de protestation et d'indignation particulièrement important. Non seulement à notre avis ce changement de nom est non avvenu, mais encore risque-t-il de constituer un précédent dangereux pour l'ensemble de la toponymie du Québec.

Par ailleurs, nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour proposer que l'on considère désormais, à l'instar de Toronto et d'autres grandes villes européennes, la possibilité d'attribuer un « second nom » au-dessus du nom existant d'une rue, un nom dont le mérite ne fait aucun doute. Ainsi, par exemple, à Toronto, on trouve, au-dessus un mon de rue « St. Joseph », une plus petite pancarte au nom de « Marshall MacLuhan » [voir la photo ci-jointe].

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec estime en effet que cette nouvelle pratique toponymique pourrait contrer la perte des témoignages importants de l'histoire dans la toponymie québécoise tout en permettant d'honorer la mémoire de personnes qui ont pu marquer une rue, un quartier, une ville, une région, voire le Québec, le Canada et même le monde international, par leurs actions politiques, communautaires, culturelles, scientifiques ou sociales.

Espérant que ces divers commentaires sauront vous aider dans votre réflexion et surtout que votre décision finale saura donner à Robert Bourassa toute la reconnaissance que lui doit le Québec, sans occulter d'autres signes de notre histoire, de notre mémoire... et sans entacher la mémoire d'un homme modéré et de compromis méritant d'être commémoré d'une façon particulièrement significative.

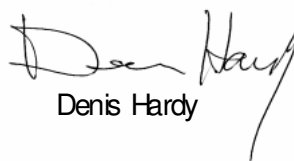
Veillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

*Le Président,*  
Fédération des sociétés d'histoire du Québec

*Le Président,*  
Comité du patrimoine de la FSHQ



Richard M. Bégin



Denis Hardy

/st-j